

# REUNION DE CONSEIL DU 19/03/2021

**Absente excusée** : Mme Cathy AUBERT a donné procuration à Mme Sandrine BREVOT  
**Retards prévus et excusés** : Ms. Dominique PIERRE & Damien LATHUILLIERE

La séance est ouverte à 20h40 par M. le Maire.

M. Gérard VAUCHEL est désigné secrétaire de séance

Lecture par M. le Maire du PV de la réunion de conseil du 05/02/2021 et signature du registre par les membres présents, puis passage à l'ordre du jour.

## Préambule :

Contrairement à l'habitude et à l'ordre du jour prévu, les comptes administratifs et de gestion, l'affectation des résultats et les budgets primitifs sont présentés par budget dans l'ordre suivant : Assainissement, Forêt puis Principal (Commune)

## 1 Assainissement:

### **1- 1 Comptes de gestion 2020**

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes de gestion « Assainissement » établis par la Trésorerie de Gérardmer.

Les membres du conseil approuvent les comptes de gestion à l'unanimité des présents soit **12 voix.**

### **1- 2 Comptes administratifs 2020**

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes administratifs « Assainissement ».

Fonctionnement : Recettes	5513,90 €	Dépenses	6691,64 €	Déficit	1177,74 €
Investissement : Recettes	5798,64 €	Dépenses	0,00 €	Excédent	5798,64 €

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Les comptes administratifs « Assainissement » sont approuvés à l'unanimité des présents soit **11 voix.**

### **1- 3 Affectation des résultats**

Le conseil adopte à l'unanimité des présents soit **12 voix** l'affectation des résultats 2020 du compte « assainissement » de 111211,05 € en recettes d'investissement et 1840.39 € en recettes de fonctionnement.

### **1- 4 Budget primitif 2021:**

Mr le Maire présente la proposition de budget « assainissement » pour l'année 2021.

Fonctionnement : Dépenses : 9930,00 €

Recettes : 9940,39 € dont 1840,39 € de report de l'exercice précédent.

Investissement : Dépenses : 12000,00 €

Recettes : 5830,00 € auxquels s'ajoutent 111211,05 € de report de l'exercice précédent

Le budget global « assainissement » 2021 s'établit en « suréquilibre » (terme technico-administratif de rigueur utilisé à la place du terme « excédent ») avec 21930,00 € de dépenses et 126981,44 € de recettes.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit **12 voix** le budget primitif « assainissement ».

Ms Dominique PIERRE & Damien LATHUILLIERE rejoignent le conseil à 21h05

## **2 Forêt :**

### **2- 1 Comptes de gestion 2020**

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes de gestion « Forêt » établis par la Trésorerie de Gérardmer.

Les membres du conseil approuvent les comptes de gestion par **13 voix** pour et **1 abstention**.

### **2- 2 Comptes administratifs 2020**

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes administratifs « Forêt ».

Fonctionnement : Recettes 73793,05 € Dépenses 11549,92 € Excédent 62243,13 €  
Investissement : Recettes 93803,68 € Dépenses 11677,07 € Excédent 76126,21 €

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Les comptes administratifs « Forêt » sont approuvés par **12 voix** pour et **1 abstention**.

### **2- 3 Affectation des résultats**

Compte tenu d'un reste à réaliser de l'exercice 2020, le conseil adopte par **13 voix** pour et **1 abstention** l'affectation des résultats 2020 du compte « forêt » de la manière suivante :

254427,99 € en recettes de fonctionnement et 1439,51 € en dépenses d'investissement  
26439.51€ en compte 1068 pour tenir compte du reste à réaliser de 25000€

### **2- 4 Budget primitif 2021**

Mr le Maire présente la proposition de budget « forêts » pour l'année 2021.

Fonctionnement : Dépenses : 68750,00 €

Recettes : 310927,99 € dont 254427,99 € de report de l'exercice précédent

Investissement : Dépenses : 72289,51 € dont un reste à réaliser de 25000 € et un report de 1439,51 € de l'exercice précédent.

Recettes : 75289,51 €

Le budget global « forêt » 2021 s'établit en suréquilibre avec 141039,51 € de dépenses et 386217,50 € de recettes.

Le conseil approuve par **13 voix** et **1 abstention** (M. Benoît MOUHAT, agent ONF responsable de notre secteur) le budget primitif « forêt ».

## **3 Commune :**

### **3-1 Comptes de gestion 2020**

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes de gestion « Commune » établis par la Trésorerie de Gérardmer.

Constatation est faite par l'ensemble des membres présents que les résultats de ces comptes sont rigoureusement identiques à ceux des comptes administratifs.

Les membres du conseil approuvent l'ensemble des comptes de gestion à l'unanimité des présents soit **14 voix**.

### **3- 1 Comptes administratifs 2020**

M. le Maire lit et commente les résultats des comptes administratifs « Commune ».

Fonctionnement : Recettes	499976,91 €	Dépenses	416939,89 €	Excédent	83037,02 €
Investissement : Recettes	50162,47 €	Dépenses	117167,70 €	Déficit	67005,23 €

M. le Maire quitte la salle pour le vote. Les comptes administratifs « Commune » sont approuvés à l'unanimité des votants soit **13 voix**

### **3-3 Affectation des résultats**

Compte tenu du report des résultats de l'exercice 2019, le conseil adopte à l'unanimité des présents soit **14 voix** l'affectation des résultats 2020 du compte « commune » de la manière suivante :

220853,36 € en recettes de fonctionnement (dont 2993,99 € provenant du CCAS) et un déficit de 48964,73 € en dépenses d'investissement comblés par le compte 1068 à hauteur de 48964,73 € provenant de l'excédent de fonctionnement.

### **3-4 Budget primitif 2021**

Mr le Maire présente et commente la proposition de budget « commune » pour l'année 2021

Fonctionnement : Dépenses 535451,00 €  
Recettes 742453,36 € dont un report de 183787,08 € de l'exercice précédent.

Investissement : Dépenses 163494,73 € dont un report de 48964,73 € de l'exercice précédent.

Recettes 175744,73 €

Le budget global « commune » 2021 s'établit en suréquilibre avec un total de dépenses de 698945,73 € et un total de recettes de 918198,09 €.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit **14 voix** le budget primitif « commune ».

### **4 Taxes locales d'imposition 2021 :**

En prolongement des décisions prises depuis l'année 2008, compte tenu du taux actuel qui se situe dans la moyenne supérieure des taux du département, le conseil décide à l'unanimité des présents soit **15 voix** de maintenir les taux d'imposition pour les taxes locales directes de la part « commune », à savoir 23,3% pour la taxe d'habitation, 12,74% pour le foncier bâti et 23,52% pour le foncier non bâti.

### **5 Subventions d'équilibre 2020 :**

Le conseil approuve la subvention de 10 000 € à la Commission Syndicale de gestion des Biens Indivis (CSBI) par **14 voix** et **1 abstention**

Le conseil approuve la subvention de 4200 € au budget « Assainissement » à l'unanimité des votants soit **15 voix**

### **6 Subventions aux associations :**

Le conseil adopte à l'unanimité des votants les nouvelles propositions soit **15 voix** \*:

\*sauf **14 voix** et **1 abstention**, pour la section locale de la Légion Vosgienne (M. Gérard VAUCHEL Président de cette association)

Crèche « le parapluie des petits » 3676,00 € correspondant à une subvention de 0,50 €/h/enfant. 13 enfants de TENDON ont utilisé les services de cette crèche à hauteur de 7352 h pour l'année 2020.

Amicale Laïque, Amicale des Sapeurs-Pompiers, Association Familiale : 350 €

Club des Cascades : 100 €.

Ding Dingue Deuche, Les Raisins, Stars d'1 soir, Comité de Coordination des Associations Patriotiques de Saint Antoine en Vologne, Légion Vosgienne, Club de tennis de table ES Thaon-Cheniménil : 50 €

Société de Chasse : 50 €

Rando'Nett : 100 €

Rased : 100 €

Donneurs de sang : 100 €

Prévention Routière : 250 € pour la formation de sécurité routière dispensée aux enfants de l'école primaire.

L'adhésion de la commune pour 50 € annuels à Solidarité Paysanne Lorraine.

Les donneurs de sang et le club de tennis de table interviennent bénévolement dans le cadre des activités périscolaires

### **7 Prémption parcelle forestière G 473 :**

Le conseil approuve par **13 voix** et **2 abstentions** la prémption de cette parcelle au prix de 3000 €.

### **8 Haie point de collecte de la Poirie :**

Le conseil accepte à l'unanimité des votants soit **15 voix** le devis à hauteur de 841,38 € de l'entreprise ESAT LES PINS de St AME

### **9 Horloges:**

Le devis de la société CITEOS pour le remplacement de deux horloges de programmation de l'éclairage public à hauteur de 1360 € HT est accepté à l'unanimité des votants soit **15 voix**.

### **10 Horaires salariée :**

En conséquence d'une charge de travail administratif en nette hausse, le passage du contrat de travail de la directrice du périscolaire de 30h/semaine à 35h/semaine est approuvé par **14 voix** et **1 abstention**

### **11 Questions diverses :**

A – Le rapport de gestion XDMAT est approuvé à l'unanimité des votants soit **15 voix**

B – Suite à la disparition d'une somme de 44 € en liquide correspondant à des tickets de cantine, le conseil approuve à l'unanimité des votants la prise en charge de cette somme par le budget de la commune.

C – Les modifications du PLU sont finalisées. La demande de nomination d'un commissaire enquêteur est en cours. Les publicités légales d'enquête publique seront établies à l'issue.

D – Un projet commun entre les communes de Le THOLY et TENDON pour la tenue d'un marché « BIO LOCAL » en alternance entre les communes le dimanche matin pour la période d'été est en cours de finalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.